

AMAP des Goganes de l'Aubance

Contrat Champignons

Période du 1^{er} octobre 2021 au 24 Juin 2022

L'association **Amap des Goganes de l'Aubance** a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation des fermes de proximité, pratiquant une **agriculture paysanne et durable**, en fournissant des **produits de qualité**, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables dans le respect de la charte des AMAP.

Comment ? **Les consommateurs pré-financent** une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteur et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires**.

L'**adhésion** à l'Amap des Goganes de l'Aubance est de **5 euros**. Elle offre la possibilité de souscrire des contrats de partenariat avec tous les producteurs engagés au sein de l'association (liste sur le site de l'AMAP <http://amap.goganes.free.fr>). Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée chaque fin d'année au moment de l'assemblée générale.

Contractants

PRODUCTEUR

Le Champignon Saumurois
Selim SALEM
49400 SAUMUR
07.89.24.07.12
lechampignonsaumurois@outlook.fr

CONSOM'ACTEUR

NOM-Prénom :

Adresse :

Ville :

tel portable : @

mail : @

Termes du contrat

Selim Salem cultive une large variété de champignons (pleurote, shitaké, champignons de paris...). Les champignons sont cultivés à Saumur sans produits chimiques, et certifiés Bio (sauf les pholiotés) sur des substrats sains soigneusement sélectionnés et conditionnés.

Cette culture est faite en caves, permettant ainsi de bénéficier de leur humidité et de leur climatisation naturelle (fraiche ou chaude !). Le choix des variétés composant le panier est néanmoins tributaire du climat extérieur, de la «saison» et du niveau de production des variétés, sachant que le critère prioritaire de la récolte reste la fraîcheur (récolte du jour), puis la recherche de diversité.

Chaque consommateur s'engage à prendre un panier **toutes les deux semaines**. Les livraisons auront lieu le vendredi, **de 19h à 20h à Brissac. Un seul type de panier**, composé par le producteur est proposé :

« Sur la base des espèces de saison soit des pleurotes, des shitakés, ou des champignons de paris seuls ou associés dans une proportion telle que chacune soit en quantité suffisante. »

Prix : **8 euros le panier**.

Dates de Livraisons

Le présent contrat est établi pour **9 mois, de octobre 2021 à juin 2020, soit 19 distributions**. dates de livraison :

2021	1 ^{er} , 15 et 29 octobre	12 et 26 novembre	10 et 17 décembre
2022	7 et 21 janvier	4 et 18 février	4 et 18 mars
	1er, 15 et 29 avril	13 mai	10 et 24 juin

Soit **19 livraisons X 8 € = 152 € TTC, cent cinquante deux euros**.

En cas d'imprévu du producteur, la livraison peut être reportée à la semaine suivante.

Votre interlocuteur :

Ce formulaire une fois complété et signé en **1 exemplaire** (plus un que vous conservez pour mémoire), doit être accompagné **des chèques (1 à 3 max)** rédigés à l'**ordre du Champignon Saumurois** et remis ou envoyé à :

tuteur : Erwan Guillou 5 chemin d'Orléans 49320 Coutures erwan.guillou@yahoo.fr

SIGNATURES (je suis à jour de ma cotisation d'adhésion de 5 €)

Le producteur

Le consommateur

Le / /

Le / /